

M. HORTON se plaignit de la réduction du salaire pour le phare de Goderich et pensait que c'était une chose injuste que le gardien du phare à Chantry Island reçut \$400 par an, pendant que l'employé à Goderich, station plus considérable et importante, ne recevait que \$300.—Item adopté.

L'item 127, \$270,643, entretien et réparations fut adopté sans discussion.

Sur l'item 128, \$120,000, construction de nouveaux phares.

M. HAGGART demande s'il n'y aurait jamais une fin à cette dépense. Assurément, par le temps qui court, il doit y avoir assez de phares tout le long des côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

M. SMITH dit qu'il y aura une fin, à un temps quelconque, mais ce sera à quelque période éloignée, dans le futur. Si son hon. ami voyait seulement le nombre d'applications pour phares au département de la Marine et des Pêcheries, il serait surpris. S'ils étaient tous construits, ils coûteraient trois fois le montant de son appropriation.

M. WRIGHT (Pontiac) désirait savoir ce qui avait été fait relativement aux applications faites pour phares aux rapides des Chats.

M. SMITH dit qu'il serait content de s'entendre avec son hon. ami pour voir où il aimerait à placer les phares en question.

M. BUNSTER fit l'éloge de la politique libérale du gouvernement et dit que la Colombie Anglaise avait besoin de divers phares, mais qu'ils étaient très-réservés à ce sujet, vu que le gouvernement construisait le chemin de fer.—Item adopté.

Sur l'item 129, salaires et déboursés des maîtres et garde-pêche, \$45,000.

M. BERTRAM se plaignit de ce que les gardes-pêches, dans Ontario, étaient imparfaitement rémunérés. Il connaissait un endroit où un garde ne recevait que \$100, et ce ne serait pas surprenant si, sous de telles circonstances, ils remplissaient pauvrement leur devoir.

M. WRIGHT (Pontiac) dit qu'il n'y avait pas de garde-pêche dans sa localité, mais il convenait que les salaires généralement payés étaient insuffisants.

M. YOUNG dit qu'il ignorait ce qui en était dans le pays, en général, mais

dans son arrondissement, il pensait que les gardes-pêche recevaient plus qu'ils ne valaient. Ils remplissaient misérablement leur devoir, et c'était avec la plus grande difficulté qu'on parvenait à les faire remuer, même après que le public attirait leur attention sur la manière irrégulière dont ils remplissaient leur devoir.

M. PATERSON était prêt à admettre qu'il y avait sujet à se plaindre, mais on devait porter plainte en lieu convenable. Le blâme ne reposait pas autant sur les fonctionnaires que sur le gouvernement qui refusait de leur venir en aide dans l'accomplissement de leurs devoirs.

M. PLUMB s'informa où l'on pourrait trouver du poisson dans le district de l'hon. membre pour Waterloo-Sud.

M. YOUNG dit qu'il y avait du poisson de valeur dans la Grande-Rivière. Il exprima de nouveau son mécontentement de ce que les règlements des pêcheries étaient pauvrement mis à exécution. Il ne désirait pas loger de plainte contre aucun fonctionnaire en particulier, mais il constatait simplement, en termes généraux, qu'en autant qu'il pouvait en juger par son expérience, ils étaient suffisamment rémunérés pour leurs services.

M. OLIVER dit que le sujet avait été plusieurs fois soumis à la considération du gouvernement; qu'on avait exposé le fait qu'ils remplissaient leur devoir d'une manière irrégulière, mais qu'il n'avait pu, jusqu'à présent, y faire porter remède. Comme matière de fait, en autant que la rivière Thames était concernée, la loi avait été mise en force assez rigoureusement en haut de la cité de London, mais entre cette localité et le lac, on permettait au public l'usage de la rivière avec la même liberté que s'il n'y avait aucunes restrictions établies. Il saisissait cette occasion pour presser le ministre de la Marine et des Pêcheries de faire exécuter la loi sur cette partie de la rivière aussi rigoureusement qu'en bas de la cité de London. Il se plaignit aussi que sur la Grande Rivière, dont certaines branches passaient à travers son comté, le public était privé du plaisir et avantage de pêcher pour se concilier une petite minorité.